

## **AVIS D'APPEL À CANDIDATURE**

### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D'UN LOCAL À USAGE COMMERCIAL SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MÉDIATHÈQUE DE VAL D'EUROPE (SERRIS-CENTRE URBAIN)**

#### **Objet de l'appel à candidature**

Le présent appel à projets concerne la mise à disposition par Val d'Europe Agglomération au bénéfice du preneur, du local à usage commercial ainsi que la terrasse, dédié à l'exercice d'activité de restauration rapide ne comprenant pas de réalisation de plats cuisinés sur place conformément à la réglementation en vigueur, situés dans l'ensemble indissociable « Médiathèque de Val d'Europe ».

Par ailleurs, le porteur de projet devra être en capacité de proposer et de mettre en œuvre une activité de Café Littéraire en accord avec la Médiathèque de Val d'Europe.

#### **Caractéristiques juridiques**

La mise à disposition est conclue sous le régime des occupations temporaires du domaine public. Elle est consentie intuitu-personae, de manière précaire et révocable et ne constitue aucunement un bail commercial.

Le droit d'occupation des locaux est consenti pour une durée de 6 ans. La convention ne pourra faire l'objet d'aucun renouvellement par tacite reconduction à l'échéance de son terme.

Les locaux seront mis à disposition au plus tôt le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Toutefois, en cas de changement de preneur, 15 jours seront laissés au preneur actuel pour déménagement. De fait, la mise à disposition serait effective à compter du 16 juillet 2018.

En contrepartie l'occupant versera à Val d'Europe Agglomération une redevance d'occupation dont le montant est fixé conformément à l'avis des domaines soit 2 583,33 euros € HT et hors charges mensuels. Cette redevance fera l'objet d'une revalorisation annuelle conformément aux stipulations de la convention.

#### **Caractéristiques techniques principales**

Adresse du local : 4 place d'Ariane 77700 Serris

Superficie SHON du local : 159,35 m<sup>2</sup>

Superficie terrasse attenante : 147 m<sup>2</sup>

Le local nécessite un aménagement intérieur

#### **Publicité**

Le présent avis d'appel à candidature est publié sur les sites Internet suivants :

- Site de Val d'Europe Agglomération
- Site de la Pépinière de Val d'Europe (La Forge 3.0)

Le présent avis d'appel à candidature est affiché au niveau des panneaux d'information disponibles au siège de Val d'Europe Agglomération et dans les mairies de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre, Serris, Villeneuve le Comte et Villeneuve-Saint-Denis.

### **Calendrier prévisionnel**

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'appel à candidature : **8 février 2018**
- Visites du site : sur rendez-vous
- Réception des projets : au plus tard le **12 mars 2018 à 12 heures.**
- Choix du candidat : début avril 2018
- Signature de la convention : courant avril 2018
- Mise à disposition des locaux : Au plus tôt le 1<sup>er</sup> juillet 2018 mais en cas de changement de preneur, la mise à disposition sera effective à compter du 16 juillet 2018.

### **Visite du site**

Une visite sur site est obligatoire. Elle devra être effectuée avant l'établissement des propositions. Les candidats prendront contact avec le service Développement Économique de Val d'Europe Agglomération pour organiser une visite :

Monsieur Benoît Fleury au [01 78 71 00 11](tel:0178710011) ou par courriel [benoit.fleury@vdeagglo.fr](mailto:benoit.fleury@vdeagglo.fr)

### **Contenu du dossier de candidature**

Les opérateurs intéressés devront présenter un dossier de candidature dûment complété à télécharger sur le site de Val d'Europe Agglomération à l'adresse suivante : [www.valdeuropeagglo.fr](http://www.valdeuropeagglo.fr) accompagné des pièces justificatives.

Val d'Europe Agglomération pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire.

### **Sélection**

Les propositions seront examinées au vu des critères suivants :

- Projet proposé : concept, gamme de produits, tarifs/prix, horaires d'ouverture, cohérence du projet par rapport au lieu, partenariat avec la médiathèque ;
- Expérience professionnelle dans le domaine concernée et motivation ;
- Volet financier : viabilité économique du projet, prévisionnel sur 3ans, montant des investissements prévus et durée d'amortissement.

Après analyse au vu des critères énumérés ci-dessus, Val d'Europe Agglomération sélectionnera le projet le plus adapté. Un entretien pourra être réalisé en cas de besoin avec trois candidats au maximum (les trois premiers candidats selon les critères de sélection).

A l'issue de l'instruction et de l'examen des dossiers, Val d'Europe Agglomération signera une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le candidat retenu. Val d'Europe Agglomération se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune des propositions exprimées ne lui paraît pouvoir être retenue. Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

### **Remise des plis**

Les candidats adresseront leur proposition au choix, par courriel à [dcp@vdeagglo.fr](mailto:dcp@vdeagglo.fr), par voie postale (par lettre recommandée avec avis de réception) ou la déposeront en main propre au siège de Val d'Europe Agglomération (contre récépissé), à l'adresse suivante :

**Val d'Europe Agglomération  
Château de Chessy - BP 40  
77701 Marne-la-Vallée Cedex 04**

Horaires de l'accueil : du lundi au vendredi 8h30-12h30 – 13h30- 18h00.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention : « Candidature pour occupation temporaire du domaine public – Local à usage commercial Médiathèque de Val d'Europe ».

**Date limite de remise des projets : le 12 mars 2018 à 12h00**

### **Renseignements techniques et administratifs**

Renseignements administratifs et techniques auprès du service de la commande publique joignable par courriel [dcp@vdeagglo.fr](mailto:dcp@vdeagglo.fr) ou par téléphone au [01 60 43 66 17](tel:0160436617).